

**COMMUNIQUE RADIO PRESSE**

Le Ministre de la Santé Publique, **Dr MANAOUA Malachie**, a l'honneur de porter à l'attention de l'opinion publique en général et des Médecins en particulier, qu'en application des dispositions de l'article 32 du décret n°92-265-PM du 22 juillet 1992 fixant les modalités d'application de la loi n°90-26 du 10 août 1990 relative à l'exercice et l'organisation de la profession de médecin, il se tiendra le **mercredi 18 janvier 2023**, dès 8 heures précises au Palais des Congrès de Yaoundé, une Assemblée Générale Extraordinaire, exclusivement consacrée à l'élection au sein des instances de l'Ordre National des Médecins du Cameroun.

Cette élection qui prendra en compte toutes les candidatures enregistrées pour l'Assemblée Générale du 29 décembre 2022, est ouverte à tous les médecins justifiant d'une inscription régulière au tableau de l'Ordre National des Médecins du Cameroun.

A cet effet, il indique que la liste électorale provisoire, accessible en ligne sur le site du Ministère de la Santé Publique, à l'adresse [www.minsante.cm](http://www.minsante.cm), peut être consultée par toute personne concernée par ladite élection.

Dans le même temps, en vue de garantir la plus grande équité et la sincérité de l'élection, toutes les personnes se sentant lésées par l'omission de leur nom ou par une quelconque erreur sur leurs informations, sont invitées à soumettre leur requête, assortie des pièces justificatives attestant de leur qualité de Médecin régulièrement inscrit au tableau de l'ordre, sur la plateforme dédiée à cette préoccupation à l'adresse <http://elections-onmc.cm>. Lesdites requêtes seront recevables jusqu'au jeudi 05 janvier 2023 à 18h.

Aussi, invite-t-il les candidats à l'élection, à prendre part ou à se faire représenter à la session de toilettage et de validation de la liste électorale définitive qui se tiendra le vendredi 06 janvier 2023 à partir de 9 heures dans la salle de conférences du Ministère de la Santé Publique.

Le Dr MANAOUA Malachie rappelle que l'organisation de cette Assemblée Générale Extraordinaire, qui vise à doter l'Ordre National des Médecins du Cameroun d'organes fonctionnels et forts, est une nécessité qui interpelle chaque Médecin. Il sait donc pouvoir compter sur leur sens du devoir, de la discipline et de la responsabilité, en vue d'une mobilisation massive dans la transparence, la sérénité et le respect des institutions républicaines, pour prendre une part active à cette œuvre de construction d'un Ordre professionnel viable et pertinent en tant qu'interlocuteur privilégié du Gouvernement sur des questions relevant de la profession de médecin au Cameroun. /-

Yaoundé, le **03 JAN 2023**

Le Ministre de la Santé Publique,



**Dr MANAOUA Malachie**